

Département
de la COTE D'OR

Arrondissement de
BEAUNE

Convocation du
25 janvier 2023

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES AGGLOMERATIONS DE BEAUNE,
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 01 FEVRIER 2023

PRESENTS :

PRESIDENT : Pierre BOLZE

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud :

Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BROUANT, Jean-Claude BROUSSE, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Philippe JACQUELIN, Sébastien LAURENT, Pascal MALAQUIN, Jean MAREY, Rémy MORIN, Michel QUINET, Gérard ROY, Philippe RUPIN, Jean-Christophe VALLET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Philippe BALIZET, Pascal BORTOT, Gilles CARRE, Alain CARTRON, Dominique VERET.

EXCUSES :

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud :

Sandrine ARRAULT, Céline DANCER, Gérard GREFFE, Sylvain JACOB, Jean-Pascal MONIN, Didier SAINT-EVE, Alain SUGUENOT, Denis THOMAS, Guy VADROT.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Jacques BARTHELEMY, Olivier BAYLE, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Pascal GRAPPIN, Christophe LUCAND, Hubert POULLOT.

POUVOIRS :

- Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON
- Pascal BORTOT a donné pouvoir à Hubert POULLOT
- Michel CADOUX a donné pouvoir à Gilles CARRE
- Didier SAINT-EVE a donné pouvoir à Xavier COSTE
- Alain SUGUENOT a donné pouvoir à Pierre BOLZE

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean MAREY

C/23/01 – RAPPORT D'ACTIVITE 2022

La révision du SCoT constitue le projet majeur du Syndicat Mixte depuis 4 ans.

Au cours de l'année 2022, le DOO et le dossier ont été finalisés. Dans la continuité un livret d'explication du DOO à l'intention des maires et des Personnes Publiques Associées, a été diffusé. Le bilan de la concertation a été arrêté avec le projet de SCoT le 06 juillet 2022 par le Comité Syndical. La phase de consultation des Personnes Publiques Associées a eu lieu du mois d'août au mois de novembre, 14 avis ont été rendus.

L'année 2023 sera l'année de la finalisation de la procédure puisque l'enquête publique est prévue du 13 février au 15 mars, et l'objectif est d'approuver le SCoT en juillet 2023.

En parallèle, dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT actuel, plusieurs avis ont été donnés par le Syndicat Mixte sur :

- Les modifications du PLU de Savigny-lès-Beaune, Corgoloin, Sainte-Marie-la-Blanche, Argilly, Chaudenay et Comblanchien.
- Le permis d'aménager d'un lotissement à Agencourt

Le Syndicat Mixte a poursuivi le suivi des documents d'urbanisme en cours d'élaboration ou d'évolution notamment à Chassagne-Montrachet (élaboration d'un PLU), a accompagné plusieurs communes pour la mise en œuvre de leur projet et à assurer le suivi de divers projets d'antenne relais, sujet récurrents depuis quelques temps sur le territoire.

La procédure de contentieux sur la commune d'Echevronne, à l'encontre de l'aménagement d'un lotissement situé au sein d'une coupure verte identifiée au SCoT, s'est achevée avec un jugement favorable au syndicat mixte. La portée des dispositions du SCoT dans les communes en RNU a été confirmée par le Conseil d'Etat, par décision en date du 27 octobre 2022.

Enfin, l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne a mis en place une commission relative à l'impact sur la Valeur Universelle Exceptionnelle. L'objectif de cette commission consiste à étudier un document de référence pour qualifier au mieux les projets et déterminer leur impact potentiel sur la VUE.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité pour l'année 2022.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,

PIERRE BOLZE,
Président du Syndicat

